

Agap'*Flash*

● Septembre 2021

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

- ▶ **Période de commercialisation** : du 26 juillet 2021 au 30 septembre 2021. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- ▶ **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- ▶ **Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance S.A. (l'«Émetteur»)**, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis⁽¹⁾ (le «Garant»). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.
- ▶ **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation⁽²⁾ et compte-titres.
- ▶ **Code ISIN** : FR0014004OR1

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notation de crédit : Standard & Poor's : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Agap'Flash

Septembre 2021

EN QUELQUES MOTS

Agap' Flash Septembre 2021 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ Une exposition à la performance du marché actions français, via l'**indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 %** (« l'Indice »), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- ▶ Un **objectif de gain de 0,50 %⁽¹⁾ par mois écoulé, équivalent à 6 % par année écoulée**, si à une Date d'Observation Mensuelle le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial ou si à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial.
- ▶ Un **remboursement automatique anticipé dès la fin du 16^{ème} mois**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial à une Date d'Observation Mensuelle.
- ▶ Un **remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ▶ Une **perte en capital partielle ou totale à l'échéance** si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

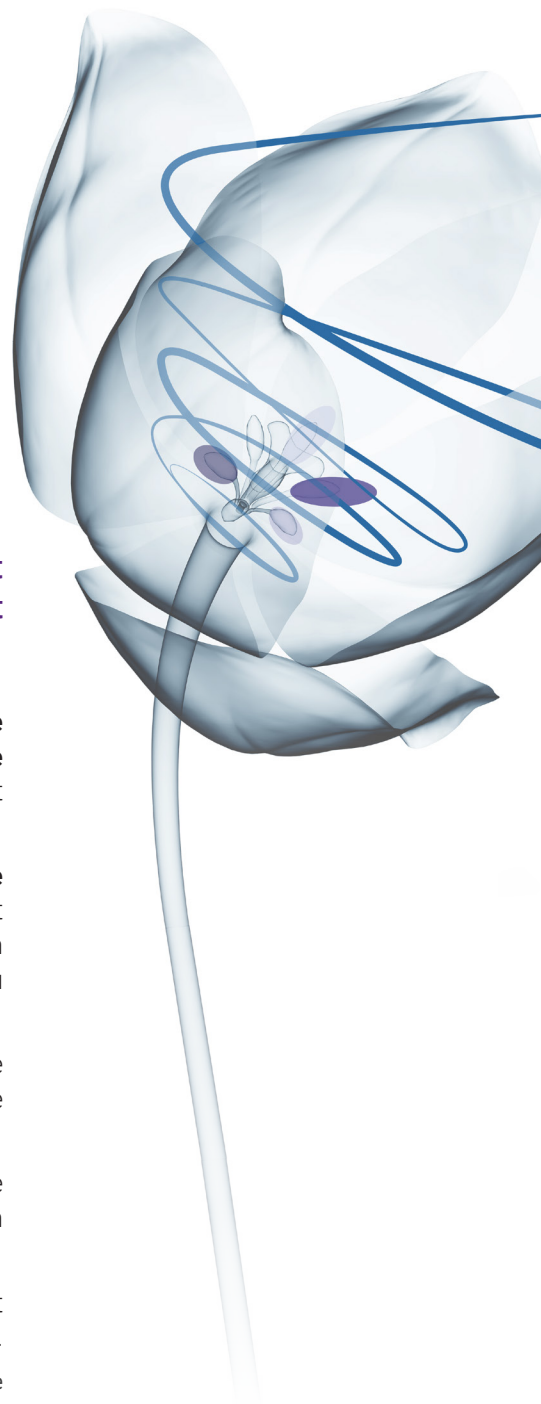
DANS CETTE BROCHURE...

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Agap' Flash Septembre 2021**, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Observations de l'Indice mentionnées, l'indice est pris en compte au cours de clôture.

Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les Taux de Rendement Annuel sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 30 septembre 2021 jusqu'à la Date d'Échéance (le 14 octobre 2031) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 septembre 2021 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Agap' Flash Septembre 2021** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**





AVANTAGES

- ▶ Du 16^{ème} au 119^{ème} mois inclus, si à une Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère ainsi l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾.
- ▶ Du 16^{ème} au 119^{ème} mois inclus, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 0,50 % par mois écoulé⁽¹⁾, équivalent à 6 % par année écoulée**.
- ▶ À la Date d'Échéance, si **Agap' Flash Septembre 2021** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 60 %⁽¹⁾, équivalent à 6 % par année écoulée**.
- ▶ À la Date d'Échéance, si **Agap' Flash Septembre 2021** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.



INCONVÉNIENTS

- ▶ **Agap' Flash Septembre 2021 n'offre pas une garantie de capital investi et présente donc un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'**Agap' Flash Septembre 2021** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 97 % de son Niveau Initial.
- ▶ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 16 mois à 10 ans.
- ▶ **Le gain maximum de l'investisseur est limité au gain mensuel de 0,50 %⁽¹⁾, équivalent à 6 % environ par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- ▶ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- ▶ **L'Indice est un indice avec décrétement, il ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est équipondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire**.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.



Agap' Flash Septembre 2021 est un instrument de diversification, ne pouvant donc constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.



REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ CONDITIONNEL MENSUEL DÈS LA FIN DU 16^{ÈME} MOIS

Si à une Date d'Observation Mensuelle entre le 16^{ème} et le 119^{ème} inclus, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIAL

+

**UN GAIN DE 0,50 % PAR MOIS ÉCOULÉ,
ÉQUIVALENT À 6 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE**

Soit un TRA brut⁽²⁾ maximum de 5,78 %⁽⁴⁾ | Soit un TRA net⁽³⁾ maximum de 4,72 %⁽⁴⁾

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé, **Agap' Flash Septembre 2021** s'arrête ; sinon, le produit continue.



REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 30 septembre 2031, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 97 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 14 octobre 2031 :

LE CAPITAL INITIAL

+

UN GAIN FINAL DE 60 %, ÉQUIVALENT À 6 % ENVIRON PAR ANNÉE ÉCOULÉE

Soit un TRA brut⁽²⁾ de 4,79 % | Soit un TRA net⁽³⁾ de 3,74 %

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 97 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 14 octobre 2031 :

LE CAPITAL INITIAL

Soit un TRA brut⁽²⁾ de 0 %
Soit un TRA net⁽³⁾ de -1,00 %

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽¹⁾ le 14 octobre 2031 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Soit un TRA brut⁽²⁾ inférieur à -4,96 %
Soit un TRA net⁽³⁾ inférieur à -5,91 %

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

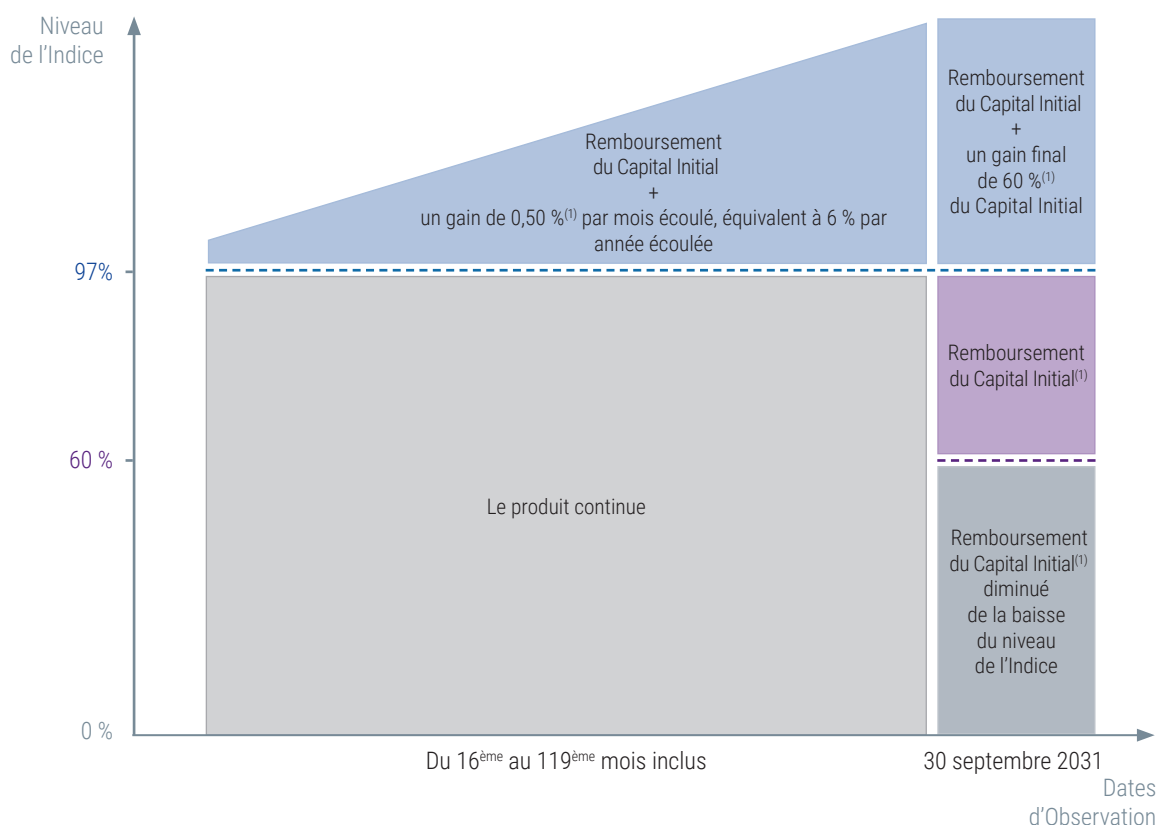
⁽²⁾ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8,50 % à la 2^{ème} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 17^e mois).



RÉSUMÉ DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



- Seuil de remboursement automatique anticipé
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de remboursement avec gain à l'échéance

À NOTER

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Mensuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est en baisse par rapport à 97 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Agap' Flash Septembre 2021** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Mensuelle.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (SUPÉRIEURE À 40 %)

- ▶ À chaque Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à 97 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des mois écoulés.
- ▶ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial

TRA brut⁽¹⁾ : -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice) | TRA net⁽²⁾ : -8,57 %

SCÉNARIO MÉDIAN

BAISSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (INFÉRIEURE À 40 %)

- ▶ À chaque Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à 97 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des jours calendaires écoulés.
- ▶ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial

TRA brut⁽¹⁾ : 0 % (contre -3,49 % pour l'Indice) | TRA net⁽²⁾ : -1,00 %

SCÉNARIO FAVORABLE

FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

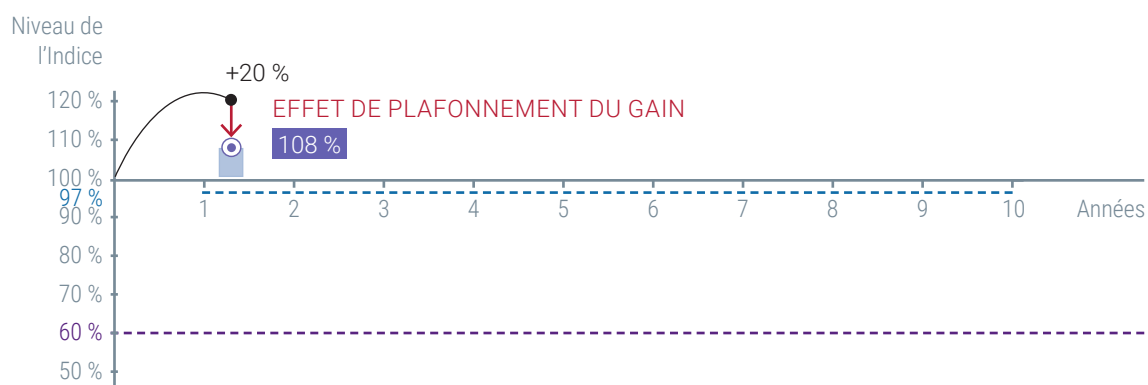
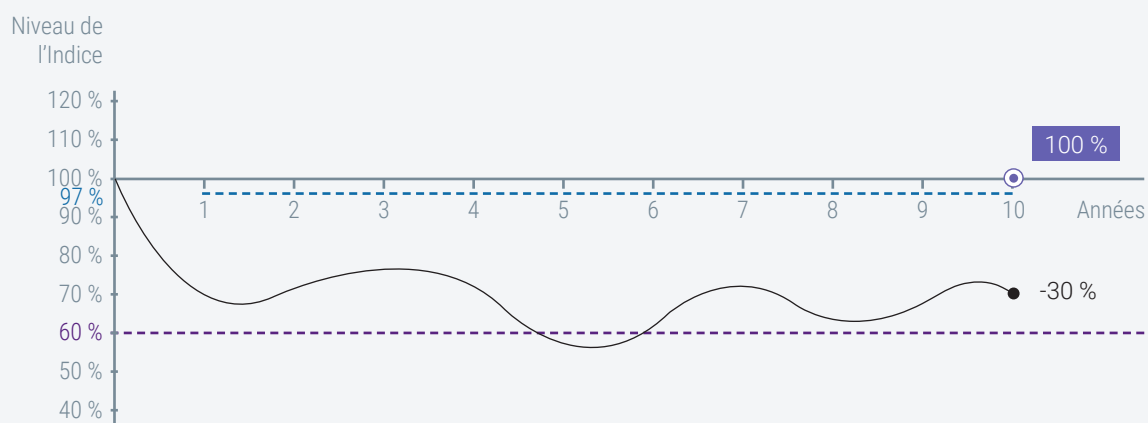
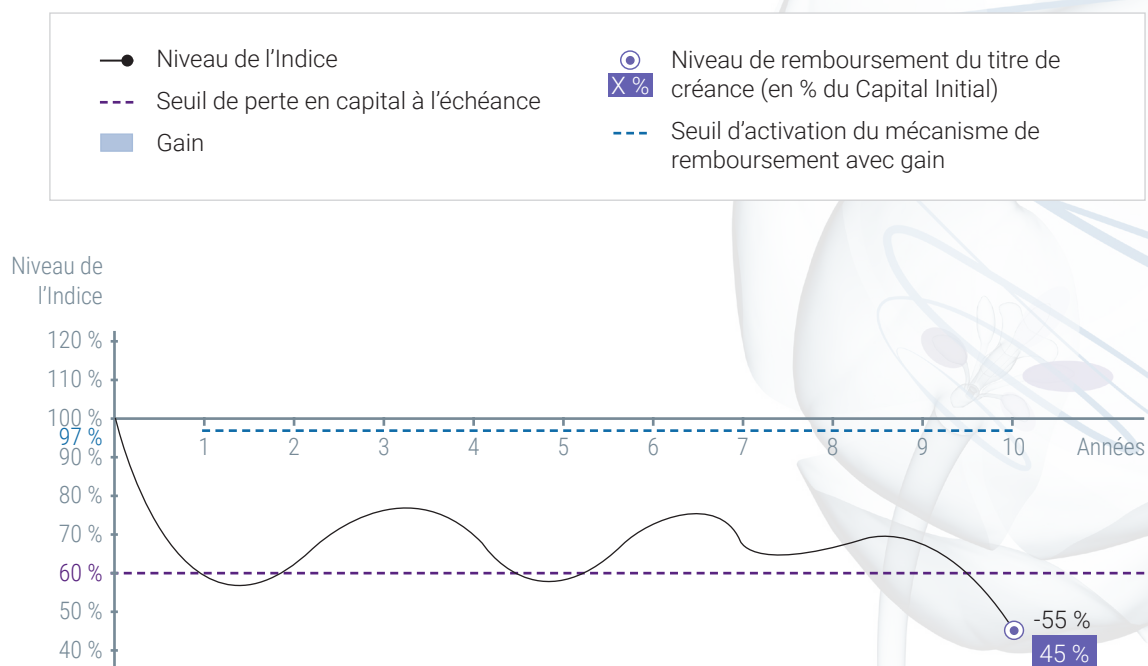
- ▶ À la 1^{re} Date d'Observation Mensuelle (le 30 janvier 2023), le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 8 % au titre des mois écoulés depuis la Date d'Observation Initiale. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain) ; il est remboursé à 108 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 108 % du Capital Initial

TRA brut⁽¹⁾ : 5,77 % (contre 14,21 % pour l'Indice) | TRA net⁽²⁾ : 4,71 %

⁽¹⁾ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽²⁾ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.



INFORMATION IMPORTANTE

La valorisation d'Agap' Flash Septembre 2021 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Mensuelle, si le niveau de l'Indice est proche de 97 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % ou de 97 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

L'INDICE SOLACTIVE® ETHIQUE, INDÉPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5%

est un indice calculé et publié par Solactive.

Il a été lancé en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG et la notation extra financière⁽¹⁾. Sa philosophie ESG repose sur la conviction que l'éthique des affaires et la qualité de la gouvernance sont essentielles à une performance durable des entreprises, car elles garantissent la confiance qui lie les dirigeants avec leurs clients, leurs employés, et leurs partenaires. L'indice est composé de 30 entreprises françaises sélectionnées pour la qualité de leur gouvernance d'entreprise.

Ces 30 valeurs sont pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière, plafonnée à 7 %. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle. Le filtre gouvernance comprend les critères suivants :

- ▶ Qualité et engagement des dirigeants (intégration des enjeux RSE dans la stratégie de l'entreprise et dans la formule de rémunération variable des top managers, transparence de la rémunération des cadres dirigeants, absence de restructurations majeures récentes et, le cas échéant, des moyens ont été mis en œuvre pour limiter les conséquences sociales, diversité hommes-femmes au sein du management),
- ▶ Ethique des affaires (faible risque de controverses et existence d'un cadre de conformité),
- ▶ Actionnariat (les droits de vote des actionnaires sont équitablement répartis),
- ▶ Indépendance du conseil d'administration et des comités d'audit.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur la période 2011-2021 s'élève à 3,22% (source : Bloomberg). Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.**

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site de Solactive (<https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SL0BQZ5>) ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SOLEIG Index ; CodeSIN : DE000SL0BQZ5, site d'informations financières : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLEIG-TR-D5PC-EUR-113946829/>)

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de l'ISS <https://www.issgovernance.com/esg/>

LISTE DES 30 VALEURS COMPOSANT L'INDICE

- | | | |
|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| ▶ AIR FRANCE-KLM | ▶ ELECTRICITE DE FRANCE | ▶ SCHNEIDER ELECTRIC SE |
| ▶ AIR LIQUIDE SA | ▶ SA | ▶ SCOR SE |
| ▶ AIRBUS SE | ▶ ILIAD SA | ▶ SOCIETE GENERALE SA |
| ▶ AXA SA | ▶ KERING SA | ▶ SODEXO SA |
| ▶ BNP PARIBAS SA | ▶ KLEPIERRE SA | ▶ SUEZ SA |
| ▶ CAPGEMINI SE | ▶ L'ORÉAL SA | ▶ VALEO SA |
| ▶ CIE GÉNÉRALE DES ETS | ▶ NATIXIS SA | ▶ VEOLIA ENVIRONNEMENT SA |
| ▶ MICHELIN SCA | ▶ ORANGE SA | ▶ VINCI SA |
| ▶ COVIVIO SA | ▶ ORPEA SA | ▶ VIVENDI SA |
| ▶ CRÉDIT AGRICOLE SA | ▶ PERNOD RICARD SA | ▶ WORDLINE SA/FRANCE |
| ▶ DANONE SA | ▶ PUBLICIS GROUPE SA | |

Source : Solactive, Bloomberg au 07/07/2021

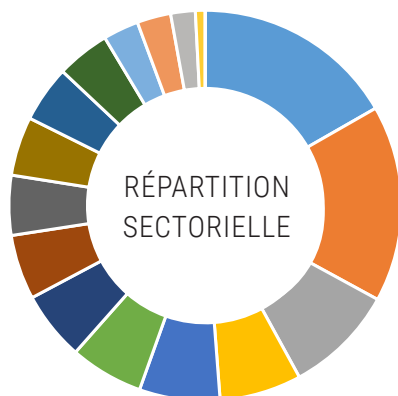
PRÉCISIONS

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.



RÉPARTITION SECTORIELLE⁽¹⁾ DE L'INDICE



16.69%	Biens & Services Industriels	4.95%	Matériaux & Construction
16.29%	Banques	4.88%	Services aux Collectivités
9.08%	Alimentaire, Boissons & Tabac	4.67%	Télécommunication
6.74%	Assurance	4.40%	Automobiles et pièces détachées
6.64%	Produits et services aux consommateurs	2.93%	Technologie
6.06%	Chimie	2.78%	Voyage & Loisirs
5.70%	Retail	2.02%	Immobilier
5.36%	Média	0.81%	Santé

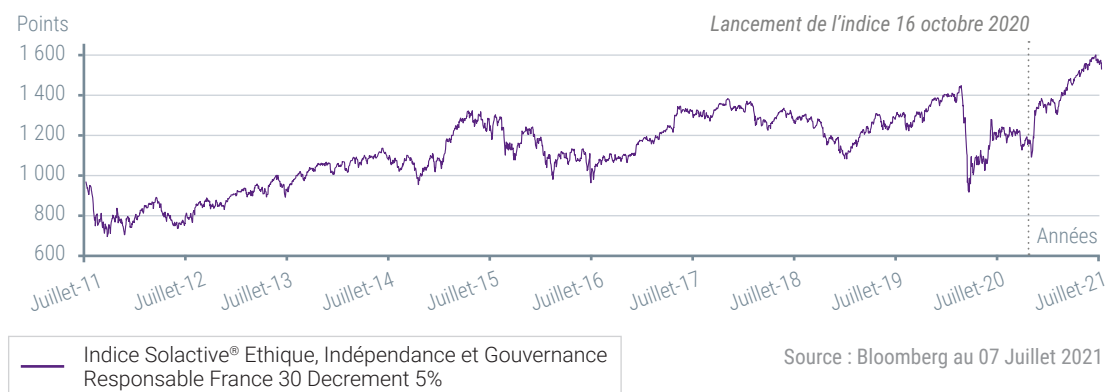


ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE

L'indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % a été lancé le 16 octobre 2020 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE SOLACTIVE® ETHIQUE, INDÉPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5 %



Nous attirons votre attention sur le fait que la survenue d'un événement extraordinaire, comme l'épidémie mondiale de Covid-19, dont l'effet est de réduire la politique de distribution de dividendes de la plupart des sociétés françaises composant l'indice, affecte négativement la performance de l'indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % relativement à un indice standard comme le CAC 40®.

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »).
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 26 juillet 2021 (09H00 CET) au 30 septembre 2021 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR00140040R1
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5 % (code Bloomberg : SOLEIG Index ; code ISIN : DE000SLOBQZ5), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an, sur une base quotidienne.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission et de Règlement	26 juillet 2021
Date d'Observation Initiale	30 septembre 2021
Date d'Observation Mensuelle	Un Jour de Bourse à chaque fin de mois à partir du 30 janvier 2023 (inclus), et jusqu'au 1 ^{er} septembre 2031 (inclus). Pour la liste complète des dates de constatation mensuelle, veuillez vous référer aux Conditions Définitives. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Action est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^e jour ouvré suivant la Date d'Observation Mensuelle.
Date d'Observation Finale	30 septembre 2031
Date d'Échéance	14 octobre 2031, en l'absence de remboursement anticipé.
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,45% du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. De plus, La commission de distribution récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,20% du montant des titres de créance détenus et sur la durée de détention des titres par les investisseurs.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- ▶ **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- ▶ **Risque de perte en capital lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- ▶ **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- ▶ **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- ▶ **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent** : Solactive, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du titre de créance décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. **En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives (tels que définis ci-après) d'Agap' Flash Septembre 2021 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus.**

La dernière version du document d'informations clés relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis (<https://cib.natixis.com/home/PIMS#kidSearch>). L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Agap' Flash Septembre 2021** est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** L'assureur d'une part, l'Émetteur, et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui

pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 22 juillet 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR00140040R1/ET/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services

AVERTISSEMENT SOLACTIVE

L'instrument financier n'est en aucune façon sponsorisé, promu, vendu ou avalisé par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment ou à toute fin. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en oeuvre pour s'assurer au mieux que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler des erreurs relatives à l'Indice à des tiers, y compris et sans restriction des investisseurs et ou des intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni l'octroi de licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'une utilisation liée à l'instrument financier ne constituent une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou une garantie ou une opinion de Solactive AG sur tout investissement dans cet instrument financier.



Structurons ensemble
des **solutions d'avenir.**

© Shutterstock – Tous droits réservés –

NATIXIS

Société Anonyme au capital de 5 052 733 329,60 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France -
RCS Paris n°542 044 524
Date de rédaction de la brochure : 13 juillet 2021



Ingénierie financière, Global Markets
47, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, France
VenteGP@natixis.com
cib.natixis.com



Ce support est composé de matériaux issus de forêts
bien gérées certifiées FSC® et de matériaux recyclés.

